



CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTE DES SCIENCES
PROCES-VERBAL

de la séance du 16 octobre 2018 à **17h15**
Auditoire A100

1. Excusés et invités

Excusés : J.-P. Wolf, C. Bonvin, C. Egger, L. Marques

Invités :

Présents : D. Picard, D. Buchs, E. Huysecom, C. Charbonnel, T. Soldati, S. Rudaz, L. Caricchi, E. Samankassou, P.-Y. Morgantini, X. Perret, L. Guénée, S. Gariglio, S. Fischer, M. Logeais, R. Lutz, L. Truscello, J. Moser, S. Muller.

2. Annonce des divers

3. Adoption du procès-verbal du 20 juin 2018

4. Communications du Président

Le Bureau du CPF s'est réuni le 25 septembre (Léonard Truscello était excusé). Le bureau tiendra dorénavant des réunions régulières.

Le Président fait un retour au Conseil de ce qui a été discuté :

Le bureau souhaite une plus grande visibilité pour le Conseil Participatif de Faculté et rappelle que les séances sont publiques. Pierre-Yves Morgantini va tenir le site web à jour et, pour plus de transparence, Lisette Marques et Gaelle Augé-Freytag y afficheront systématiquement les ordres du jour et les pv avant les séances.

Une question qui avait été soulevée par plusieurs personnes a été discutée : le fait qu'un conflit d'intérêt pourrait surgir du fait que Lisette Marques prenne le pv alors que celle-ci est également membre du CPF. Le Bureau a finalement conclu que cela ne posait pas problème car les pv sont systématiquement relus, vérifiés et corrigés avant soumission et acceptation par les membres du CPF. Toutefois le Président souhaite également consulter l'avis des membres du CPF. Tous les membres sont d'accord que Lisette continue de prendre le pv et qu'il n'y a pas conflit d'intérêt.

Horaire des séances : il y avait effectivement eu un vote quant à l'heure de début des séances. Le Bureau avait toutefois estimé qu'il était préférable de commencer un peu plus tard pour les étudiants. On maintient donc la séance à 16h30 et le Président changera l'heure, si besoin, en fonction des remarques éventuelles de membres. Pierre-Yves Morgantini attire l'attention sur le fait que les salles ne sont pas forcément disponibles à 17h15. Il est proposé que les prochaines séances se tiennent donc à 16h30 et dans la salle de réunion du Décanat.

Le Président souligne que le bureau a demandé avoir des informations sur l'avancement de la procédure de consultation de l'avis des trois corps pour les renouvellements. Le Doyen prend la parole et indique que suite à des documents reçus de la Section de biologie, le Décanat est intervenu auprès des RH pour obtenir leur retour qui a été clair et utile : les aspects de confidentialité, d'anonymat et de procédures ont été abordés et le Décanat a à présent un schéma de la procédure qui sera proposée. Le Décanat va en discuter avec le Bureau du Conseil Participatif de Faculté et reviendra devant le Conseil Participatif de Faculté à ce sujet incessamment sous peu.

Mme Charbonnel quitte la séance.

5. Communications du Doyen

- Les RO de la Faculté et de la section de biologie ont tous deux été approuvés par le Rectorat.
- La Cérémonie en l'honneur des Diplômés aura lieu le 15.11.2018 au Théâtre du Léman avec une présentation d'une doctorante du Département d'informatique.
- Projet de budget 2019 :

- Plusieurs points sont traités ensemble (financements accordés par le Rectorat) :
- En Physique : financement ponctuel pour l'école doctorale,
- En Informatique : 1 poste permanent de professeur (Intelligence Artificielle),
- En Sciences pharmaceutiques : 1 poste d'animalier,
- En Science de la Terre : 1 poste de professeur ordinaire ou associé.
- Cotutelles : le Doyen rappelle que les étudiants effectuant une thèse en cotutelle doivent impérativement s'inscrire dans les deux universités concernées et payer les taxes universitaires. Il indique par ailleurs qu'il est important de vérifier avec les Affaires Internationales si une cotutelle est possible, car ce n'est parfois pas le cas, notamment avec les universités scandinaves. Le processus est long et complexe et ne devrait pas être engagé à la légère.
- Conseil discipline : suite à un vol d'un étudiant pris sur le fait, la structure d'enseignement où il était a décidé de ne plus l'accueillir et la Section et la Faculté ont renvoyé l'affaire vers le Conseil de discipline qui peut être saisi dans ces situations. Selon le Service juridique, 3 jugements sont possibles, le blâme, l'élimination ou la suspension. De notre côté, nous avons opté pour le blâme.
- Qualité de l'enseignement : il s'agit d'un point qui est particulièrement important aux yeux du Décanat : depuis 3 ans, celui-ci écrit aux enseignants et aux présidents de sections pour qu'ils soient attentifs à certains enseignements. Nous faisons une analyse sur 3 ans et intervenons plus si besoin. Les présidences des sections sont très coopératives. Nous avons eu des entretiens avec des enseignants qui ont toujours accepté de prendre les formations complémentaires quand cela s'avérait nécessaire.
- Le Doyen remercie l'Association des étudiants en sciences pharmaceutiques pour la qualité des échanges autour des Pharma Games ouverts à tous les 1ères années. Il était très important pour le Décanat de s'assurer qu'il n'y ait pas de bizutage. Le Doyen remercie également la Section des sciences pharmaceutiques d'avoir participé à l'élaboration de la charte sur ce point.
- Commissions des premiers renouvellements / renouvellements subséquents / planification : leur composition a été acceptée par le Rectorat.
- Convention HEAD – Faculté des sciences : celle-ci a été signée. Des étudiants de Master de la HEAD vont reprendre la conception graphique de l'atrium de Sciences II et faire des propositions. L'étudiant faisant la meilleure proposition se verra attribuer la mission de repenser l'entrée principale de la Faculté. Ce qui est une très bonne chose, notamment pour les science scopes à Science 3 qui seront au Rez Supérieur.
- CADMOS : l'EPFL a dénoncé l'accord de collaboration. Une version 2.0 sera axée sur l'aide aux développements informatiques.
- Employabilité étudiants : le Centre Carrières (ex Uni Emploi) a fait un sondage auprès des anciens étudiants de Bachelor, Master et Doctorat via 40-50 questions sur le devenir professionnel de nos étudiants après leur diplômes. Le Décanat ne manquera pas de tenir le Conseil Participatif de Faculté au courant d'ici décembre / janvier.
- Le Décanat a déménagé dans de très beaux locaux au 4ème étage de Science 2. Chacun y est bienvenu pour une visite ou pour une utilisation ponctuelle de la salle de conférence.
- 2 membres du Décanat sont aujourd'hui absents car en déplacement. La collaboration au sein de la nouvelle équipe se passe pour le mieux.

6. Désignation d'un membre du corps étudiants au sein de la Commission des 1ers renouvellements en remplacement de M. Samuel Golly

Le Président indique que les étudiants doivent remplacer un membre étudiant pour la séance du 11 décembre.

7. Remplacement de M. Axel Castillo, membre du corps intermédiaire et Mme Léna Hyvärinen, membre du corps étudiants

Les nouveaux membres étudiants M. Logeais et M. Demets se présentent rapidement.

A noter également le nouveau membre du corps intermédiaire de la Section de mathématiques : Grégoire Schneeberger.

Les candidats seront réputés élus après 10 jours d'affichage. Les éventuelles oppositions doivent parvenir au Président durant les 30 jours qui suivent le 1^{er} jour d'affichage.

8. Proposition de modification du plan d'études du Master bi-disciplinaire, mineure sciences informatiques

L'exposé des motifs est présenté par D. Buchs.

R. Lutz : s'interroge par rapport au titre du cours. Il pense qu'il serait utile que celui-ci reflète la notion de cours avancé. Le Président indique qu'il demandera à ce que ceci soit spécifié.

Soumise au vote, la proposition est acceptée : 18 oui, 0 non.

9. Proposition de modification du règlement d'études du CAS en management de l'énergie

L'exposé des motifs est présenté par le Doyen. Celui-ci rappelle que le Conseil Participatif de Faculté avait précédemment voté sur le plan d'études, pas encore sur règlement. En revanche, le règlement avait été voté au Conseil de l'ISE.

Soumise au vote, la proposition est acceptée : 17 oui – 1 abstention

10. Divers

- S. Fischer demande une clarification sur ce qui figure sur le site de la Faculté quant à la semaine de révision : « sous réserve de modification ». Pierre-Yves Morgantini répond que lorsque ce point a été mis sur le web, il n'avait pas encore été acté ; à présent qu'il l'est, cette mention sera enlevée sur le site.
- Le Doyen indique qu'il va recevoir les responsables de la Boutique de l'Université dans le but que des produits de la Faculté puissent intégrer la Boutique. Nous souhaitons par ailleurs que la boutique puisse être présente à la Cérémonie en l'honneur des Diplômés du 15.11.2018 et que l'AESC puisse y vendre ses sweat-shirts.
- Le Président indique que les inscriptions à la Cérémonie seront possible dès demain via le site de la Faculté.
- S. Muller souhaiterait savoir quel avis des 3 corps a été donné pour la promotion de B. Galliot à la fonction de professeure ordinaire. Le Doyen indique que le Rectorat a décidé d'aller de l'avant malgré absence d'avis des 3 corps (qui avait par ailleurs été annoncé au Collège des Professeurs de notre Faculté). Cette promotion a eu lieu alors que le Décanat avait contacté les RH pour entamer une réflexion sur une nouvelle procédure pour obtenir l'avis des 3 corps, du coup tout était bloqué à ce niveau, ce que le Rectorat a compris. Le Doyen ajoute qu'il avait été discuté au CRD il y a 3 ans de supprimer l'avis des 3 corps, ce contre quoi il avait lui-même protesté.

Prochaine séance : 19 décembre 2018

Prochaine séance du Bureau : 03 décembre 2018

Eric Huysecom, Président